

Déclaration des transactions sur actions propres

Paris, le 23 janvier 2015

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-4, I, 1° du Règlement général de l'AMF, LOCINDUS déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 19/01/2015 au 23/01/2015. Ces achats ont été effectués dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2014 et annoncé dans le communiqué du 23 décembre 2014.

Locindus
Déclaration des transactions sur actions propres réalisées
du 19/01/2015 au 23/01/2015

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
Séance du 19 janvier 2015	Achats	226	17,70	4 000
Séance du 20 janvier 2015	Achats	111	17,54	1 947
Séance du 21 janvier 2015	Achats	349	17,70	6 177
Séance du 22 janvier 2015	Achats	346	17,94	6 208
Séance du 23 janvier 2015	Achats	61	17,98	1 097
TOTAL		1 093	17,78	19 429